

1. DÉFINITIONS

Banque : Banque Nationale du Canada (« nous ») ;

CAA : Association canadienne des automobilistes ;

Carte de crédit : carte CAA Privilèges Mastercard de la Banque Nationale ;

Club CAA : un de ces huit clubs automobiles affiliés à CAA, soit Alberta Motor Association, Saskatchewan Motor Club Services Limited, The Manitoba Motor League, CAA North & East Ontario, CAA South Central Ontario, CAA Niagara, CAA Atlantic Limited et CAA-Québec ;

Compte CAA : compte de membre d'un Club CAA détenu par le Titulaire principal de la Carte de crédit ;

Dollars CAA : devise qui peut être utilisée dans un Club CAA. Un dollar CAA équivaut à 1,00 \$ (CAD) lorsqu'échangé et dépensé auprès d'un club CAA ;

Partenaire privilégié : détaillant ou autre entité offrant des Dollars CAA pour un Club CAA ;

Programme : programme de récompenses de la carte CAA Privilèges Mastercard de la Banque Nationale ;

Titulaire : le Titulaire principal ainsi que tout autre détenteur d'une Carte de crédit ; et

Titulaire principal : la personne qui fait une demande de Carte de crédit et qui est responsable de payer les sommes portées au compte de la Carte de crédit (« vous »).

2. ACCEPTATION DES RÈGLES APPLICABLES

Dès la 1^{ère} utilisation d'une Carte de crédit, vous acceptez les règles applicables au Programme qui remplacent les règles précédentes.

3. ADMISSIBILITÉ DU TITULAIRE

Les Dollars CAA peuvent être accumulés sous réserve des conditions suivantes :

- le compte de Carte de crédit est en règle selon les modalités de notre convention de carte de crédit ; et
- vos compte CAA est en règle.

4. ACCUMULATION DES DOLLARS CAA

4.1 **Remise de 1%** : vous accumulerez une remise en Dollars CAA équivalente à 1% des achats admissibles réglés au moyen de votre Carte de crédit. Chaque tranche de 100 \$ dollar d'achat admissible effectué avec votre Carte de crédit vous donne droit à 1 Dollar CAA. Vous pouvez également consulter ces informations sur le site bnc.ca/carte-cao.

4.2 **Remise additionnelle de 1%** : vous accumulerez une remise additionnelle en Dollars CAA équivalente à 1% des achats admissibles réglés au moyen de votre Carte de crédit. Pour être admissibles, vos achats doivent être effectués auprès d'un marchand participant associé à un code Mastercard admissible, dans les boutiques et centres de voyages CAA participants. Vous pouvez trouver les listes de ces boutiques et centres de voyages CAA sur les sites Web des clubs CAA. Les codes Mastercard sont sujets à changement.

4.3 Lorsqu'un crédit est appliqué sur votre compte de Carte de crédit après un retour de marchandise ou pour toute autre raison, les Dollars CAA correspondant au montant du crédit seront soustraits de votre solde de Dollars CAA indiqué sur votre relevé de Carte de crédit.

4.4 Les transactions suivantes, effectuées au moyen de votre Carte de crédit, ne permettent pas d'accumuler des Dollars CAA et ne correspondent donc pas à des achats admissibles : les avances de fonds, les transferts de solde, les opérations assimilées à des transactions en argent comptant, les chèques Mastercard, les paiements et les crédits au compte de Carte de crédit, les frais d'intérêts, les frais non liés aux intérêts (ex. les frais annuels, frais de conversion de devises et les primes d'assurance) et les retours d'achats.

4.5 Nous déterminons le montant des Dollars CAA accumulés une fois par mois à la fin de chaque période de facturation de votre compte de Carte de crédit. Seuls les Dollars CAA accumulés (ou déduits) durant le mois apparaissent sur votre relevé de Carte de crédit.

4.6 Si vous constatez une erreur pouvant entraîner la modification du solde des Dollars CAA inscrit sur votre relevé de Carte de crédit, vous devez communiquer avec nous dans les 60 jours suivants la date du relevé. Après ce délai, vous ne pourrez plus contester le montant des Dollars CAA indiqué sur le relevé.

4.7 Si nous faisons une erreur lors d'un échange ou d'un remboursement de vos Dollars CAA ou si une information importante apparaissant sur l'un de nos sites web ou dans nos communications devait s'avérer inexacte : sous réserve des lois applicables, nous nous réservons le droit de corriger le tout et d'ajuster les Dollars CAA en conséquence. Nous communiquerons alors avec vous pour vous informer de la situation.

4.8 Nous transmettrons le nombre de Dollars CAA accumulés à votre Club CAA dès l'émission de votre relevé de Carte de crédit. Votre Club CAA rendra vos Dollars CAA disponibles dans votre compte CAA. Votre Club CAA est aussi responsable de l'administration et de l'échange des Dollars CAA ainsi que de votre accès aux Dollars CAA selon les règles propres au Club CAA. Pour échanger des Dollars CAA, ceux-ci doivent être disponibles dans votre compte CAA.

4.9 Vous pouvez également accumuler des Dollars CAA additionnels auprès des Partenaires privilégiés faisant partie du programme de récompenses CAA. La liste des Partenaires privilégiés se trouve sur le site Web de chaque Club CAA, ainsi que sur les documents promotionnels de chacun des clubs. La possibilité d'accumuler des Dollars CAA additionnels auprès des Partenaires privilégiés n'est pas régie par les règles du présent Programme.

5. TRANSFERT DES DOLLARS CAA

5.1 Dès que le Club CAA rend disponibles vos Dollars CAA dans votre compte CAA, le transfert des Dollars CAA à un autre compte CAA est régi par les règles du Club CAA. Avant ce moment, il n'est pas possible de transférer vos Dollars CAA à une autre personne.

5.2 Vous ne pouvez pas transférer les Dollars CAA à un autre compte de carte de crédit de la Banque Nationale, sauf lorsque la Carte de crédit est remplacée en cas de perte ou de vol.

6. ÉCHANGE DES DOLLARS CAA

6.1 Un Dollar CAA équivaut à 1,00 \$ (CAD) lorsqu'échangé et dépensé auprès d'un club CAA. Pour obtenir l'éventail des récompenses offertes, rendez-vous à bnc.ca/carte-cao.

6.2 Les Dollars CAA n'ont aucune valeur monétaire ou autre valeur et ne peuvent pas être convertis en argent comptant, sauf si le montant des Dollars CAA du mois courant est négatif à la fermeture du compte de Carte de crédit.

6.3 L'échange de Dollars CAA à partir de votre compte CAA est régi par les règles du Club CAA, lesquelles ne font pas partie du Programme.

6.4 Nous ne participons pas à l'administration des comptes CAA ni à l'échange des Dollars CAA.

6.5 Les Dollars CAA ne peuvent pas servir à payer le solde du compte de Carte de crédit ni à rembourser tout autre montant qui nous est dû.

7. FIN DU PROGRAMME ET MODIFICATION DES RÈGLES APPLICABLES

7.1 Avec un préavis écrit de 90 jours, nous pouvons mettre fin à votre participation au Programme. Dans ce cas, nous transmettrons au Club CAA le nombre de Dollars CAA qui doit être consigné à votre compte CAA.

7.2 Dans la mesure permise par la loi, nous pouvons modifier les règles du Programme relatives à :

- l'admissibilité du Titulaire
- l'accumulation, le transfert et l'échange de Dollars CAA
- la suspension de l'accumulation
- la terminaison et la modification du Programme
- la fermeture du compte de Carte de crédit
- la relation entre nous et les clubs CAA
- l'échange d'informations personnelles et
- tout autre élément du Programme.

Un préavis d'au moins 60 jours vous sera transmis par écrit, notamment, par voie électronique. Cet avis indiquera les anciennes et les nouvelles règles ainsi que la date d'entrée en vigueur. Vous pouvez refuser ces modifications et fermer votre compte de carte de crédit sans pénalité en nous transmettant un avis à cet effet, au plus tard 30 jours suivant l'entrée en vigueur de la modification.

8. SUSPENSION DE L'ACCUMULATION, EXPIRATION DES DOLLARS CAA ET FERMETURE DU COMPTE

8.1 Votre compte de Carte de crédit est en défaut :

8.1.1 Si vous résidez au Québec, nous suspendrons votre droit d'accumuler des Dollars CAA au moyen de votre Carte de crédit. Nous nous réservons le droit de fermer votre compte à tout moment. Dans ce cas, nous transmettrons au Club CAA le nombre de Dollars CAA qui doit être appliqué à votre compte CAA.

8.1.2 Si vous résidez dans l'une des provinces ou l'un des territoires du Canada, à l'exception de la province de Québec, nous suspendrons automatiquement votre droit d'accumuler des Dollars CAA. Les Dollars CAA qui n'ont pas encore été appliqués à votre compte CAA par votre Club CAA seront annulés lorsque le compte de Carte de crédit est suspendu ou fermé.

8.2 **Vous fermez votre compte de Carte de crédit :** nous transmettrons au Club CAA le nombre de Dollars CAA qui doit être appliqué à votre Compte CAA.

8.3 **Le montant des Dollars CAA du mois courant est négatif à la fermeture du compte de Carte de crédit :** nous vous facturerons 1,00 \$ par Dollar CAA négatif sur votre compte de Carte de crédit.

8.4 Votre compte CAA expire ou est fermé :

8.4.1 Si vous résidez au Québec et que votre adhésion n'est pas renouvelée pendant plus de 12 mois ou si votre Compte CAA est fermé et que vous n'avez échangé aucun Dollars CAA pendant plus de 12 mois, votre compte de Carte de crédit sera considéré comme inactif. Dans ce cas, les Dollars CAA accumulés avant l'échéance de votre adhésion ou à la date la fermeture de votre Compte CAA expireront 10 jours suivant la fin de cette période d'inactivité de 12 mois. Un avis vous sera envoyé à cet effet de 60 à 30 jours avant l'expiration de vos Dollars CAA. Tant que votre adhésion est maintenue en vigueur, vous conservez vos Dollars CAA.

8.4.2 Si vous résidez dans l'une des provinces ou l'un des territoires du Canada, à l'exception de la province de Québec, les Dollars CAA non émis par le Club CAA en vertu du Programme, suite à l'expiration ou la résiliation, seront annulés.

9. BANQUE NATIONALE ET CLUBS CAA

9.1 La Banque et chaque Club CAA sont des entités distinctes. Aucune d'entre elles n'a le pouvoir de lier les autres entités. Nous ne faisons aucune représentation, ne donnons aucune garantie et n'assumons aucune responsabilité quant à la manière dont les Dollars CAA sont échangés contre les produits ou services offerts par un Club CAA.

9.2 Chaque Club CAA est responsable de l'ouverture et de l'administration des comptes CAA, de l'émission des Dollars CAA, de la façon dont les Titulaires peuvent échanger les Dollars CAA, de la valeur des Dollars CAA et des biens et services offerts en échange de Dollars CAA.

10. ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

De temps à autre, la Banque, le Club CAA et CAA peuvent échanger et transmettre les renseignements personnels requis sur les Titulaires (ex. le nom, l'adresse postale, le courriel, le numéro de téléphone, la date de naissance, le numéro de Carte de crédit, le numéro de membre CAA et le statut du Compte CAA) principalement pour valider l'admissibilité continue au Programme, administrer votre participation au Programme et vous fournir l'information concernant les Dollars CAA accumulés.

11. SERVICE À LA CLIENTÈLE

Pour des questions sur l'accumulation des Dollars CAA ou sur votre compte de Carte de crédit, veuillez communiquer avec nous au 1 888 622-2783.

Pour toute question sur l'échange de Dollars CAA à partir de votre compte CAA, veuillez communiquer avec votre Club CAA.